Espèce protégée

Martin-pêcheur d'Europe

***Alcedo atthis* (Linnaeus, 1758)**

Liste rouge UICN des oiseaux nicheurs menacés de France métropolitaine (2016) : **VU** – Vulnérable (listé *Alcedo atthis*)

Réglementation Seul le texte officiel fait foi

■ Arrêté du 29 octobre 2009 : article 3

L'arrêté concernant le Martin-pêcheur d'Europe interdit entre autres toute destruction intentionnelle des œufs et des nids, ainsi que la destruction ou la perturbation intentionnelle des oiseaux. La protection de ses habitats (sites de reproduction et aires de repos) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et notamment tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.

Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et modalités de leur protection :
http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277

■ Directive « Oiseaux » : annexe I

Le Martin-pêcheur doit être pris en compte dans les évaluations d'incidences des sites Natura 2000 désignés pour l'espèce.

Liste des zones de protection spéciale :
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeEspeces/alcedo+atthis

Carte de répartition actuelle

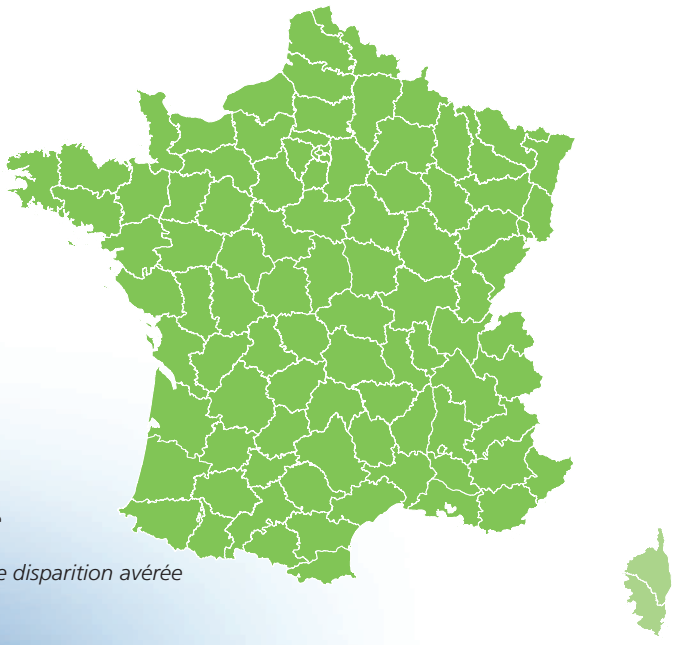

Présence certaine
Présence probable
Absence probable
Absence liée à une disparition avérée
Pas d'information

Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2015. Inventaire National du Patrimoine Naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr.

■ Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifique et technique compétents (établissements publics - Onema, ONCFS ; associations locales - fédération de pêche, associations naturalistes… ; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).

☛ Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-especes-protegees.html

☛ Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000
http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Evaluation-des-incidences-sur-les-.html

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.

■ Les phrases et les paragraphes cités entre guillemets sont issus des fiches espèces des Cahiers Oiseaux
http://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/606/mise-en-ligne-des-cahiers-d-habitats-oiseaux

Habitats

■ Généralités

« Le Martin-pêcheur est une espèce à large distribution paléarctique, indo-malaise, et australienne. La France accueille en hiver des oiseaux provenant d'Angleterre, de Belgique, des Pays-Bas ou d'Europe centrale qui viennent grossir les rangs de la population hexagonale. L'espèce se reproduit sur l'ensemble du territoire [national] jusqu'à 1 500 m d'altitude avec cependant de faibles densités, voire une totale absence sur une partie des Pyrénées et des Alpes, en Beauce et en Brie. Par ailleurs, l'espèce étant très sensible au froid, sa distribution est en partie limitée par l'altitude. »

« Les rives des cours d'eau, des lacs, les étangs, les gravières en eau, les marais et les canaux sont les milieux de vie habituels de l'espèce. La présence d'eau dormante ou courante apparaît fondamentale à la survie du Martin-pêcheur » et son installation est principalement dépendante de la richesse en poisson et de la pureté de l'eau. « Chez cette espèce, les partenaires peuvent être fidèles entre eux d'une année sur l'autre » mais aussi à leur site de nidification. Ils peuvent être amenés à quitter leur habitat lors des périodes de gel.

■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction : « l'habitat optimal de nidification se situe dans les secteurs à divagation qui entretiennent des berges meubles érodées favorables au forage du nid. La zone trop exiguë des sources est généralement évitée en période de reproduction, de même que les eaux saumâtres. Le nid est un terrier creusé dans une berge abrupte située généralement à proximité immédiate de l'eau. L'espèce fréquente aussi des nichoirs artificiels adaptés, des chablis, parfois loin de l'eau, ou plus rarement des trous dans des piles de pont, des poteaux en voie de décomposition et des tuyaux d'évacuation d'eau. » Exceptionnellement, le nid peut être situé à un kilomètre ou plus du cours d'eau, par exemple lorsque les berges de celui-ci ne sont pas favorables.

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

Aire de repos : en période internuptiale, le Martin-pêcheur fréquente les mêmes sites que lors de la nidification mais aussi « régulièrement le littoral maritime, notamment les côtes rocheuses. Il disparaît systématiquement des sites d'hivernage sensibles au gel. »

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

■ Autres milieux particuliers à l'espèce

Alimentation : « immobile sur son perchoir, il scrute la surface du plan d'eau en attendant patiemment qu'une proie se présente favorablement. La pêche en vol stationnaire au-dessus d'un cours d'eau est également pratiquée. Le Martin-pêcheur se nourrit essentiellement de petits poissons. Il consomme également, mais en faible quantité, des jeunes batraciens, des lézards, des insectes aquatiques et leurs larves, des crevettes ainsi que des écrevisses. »

Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique

■ Types d'habitats associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
22	Eaux douces stagnantes	C1	Eaux dormantes de surface
-	-	C2	Eaux courante de surface
89.2	Lagunes industrielles et canaux d'eau douce	J5.4	Eaux courantes très artificielles non salées
13.2	Estuaires	X01	Estuaires
21	Lagunes	X02	Lagunes littorales salées

Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

■ Aire de déplacement des noyaux de population

Domaine vital : le Martin-pêcheur est solitaire sauf en période de reproduction. « Insociable et farouche, le Martin-pêcheur consacre une grande partie de ses journées à la surveillance du territoire. » On retrouve en moyenne entre un et trois couples pour dix kilomètres de rivière.

Déplacements : en Europe, le Martin-pêcheur est un migrateur partiel. En France les nicheurs sont en « majorité sédentaire » et, en hiver, ils sont rejoints par des oiseaux d'Europe central et du nord. « Les distances parcourues en migration varient selon l'origine, l'âge des oiseaux et les conditions météorologiques. Les plus importantes concernent surtout les juvéniles. Certains oiseaux n'effectuent cependant que des déplacements très limités de quelques kilomètres ». Les distances parcourues pour des d'individus erratiques sont comprises entre 25 et 250 km.

Obstacles : l'empierrage des berges, le bétonnage des canaux, la rectification de cours d'eau ou le reprofilage des berges entraînent la disparition des sites de nidification.

■ Phénologie et périodes de sensibilité

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude ou de la latitude.

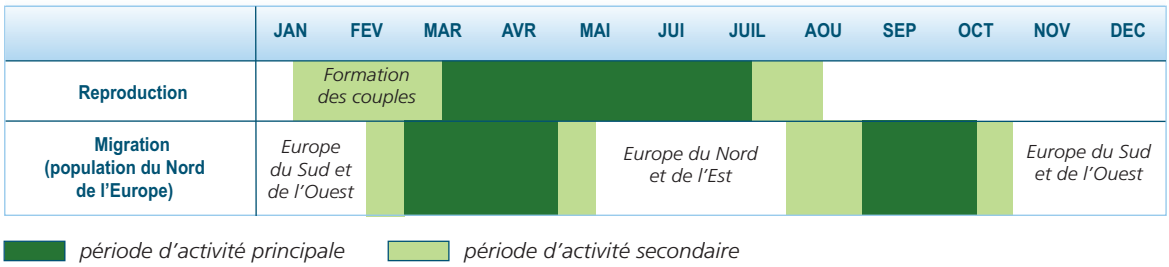

Méthodes de détection

Le Martin pêcheur est plutôt méfiant et sa distance de fuite est d'une trentaine de mètres. Cependant son cri distinctif et ses couleurs voyantes en font un oiseau assez facilement détectable. Il peut rester pendant de longues périodes à l'affut d'une proie sur un perchoir, ce qui peut permettre de l'observer. Des fientes et des pelotes de réjection pourront être relevées sur ces perchoirs favoris qui sont visités chaque jour.

Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

■ Fiche d'information INPN

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/4187

■ Autres fiches et sources d'information

- Fiche espèce – Cahiers Oiseaux
http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Martin-pecheurdeurope.pdf
- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais]
http://www.iucnredlist.org/details/22683027/0

■ Autres espèces protégées possédant des habitats similaires

- Bergeronnette des ruisseaux, *Motacilla cinera* (Tunstall, 1771)
http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3755
- Cincle plongeur, *Cinclus cinclus* (Linnaeus, 1758)
http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3958
- Guêpier d'Europe, *Merops apiaster* (Linnaeus, 1758)
http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3582

Bibliographie consultée

Dubois P.J., Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux & Niestlé.

Hürner H. & Libois R., 2005. Étude par radiopistage de la territorialité chez le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*). Cas de deux mâles voisins. Aves 42, 135–141.

Libois R., 2011. Migration et déplacement du Martin-pêcheur *Alcedo atthis* en Europe. Aves 48, 65–86.

Libois R. & Libois F., 2013. Causes de mortalités et survie du Martin-pêcheur *Alcedo atthis* en Europe. Aves 50, 65–79.

Informations sur la fiche

Version : mars 2016

■ Rédaction

Loury Philippe – MNHN, Service du patrimoine naturel
Puissauve Renaud – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ Relecture

Comolet-Tirman Jacques – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ Citation proposée

Loury, P. & Puissauve R., 2016. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Martin-pêcheur d'Europe, *Alcedo atthis* (Linnaeus 1758). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

■ Photo

Siblet Jean-Philippe